

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 00019

Numéro SIREN : 551 620 198

Nom ou dénomination : SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2021 sous le numéro de dépôt 15346

Certifié conforme.



## SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

**-S.C.M.A.T.-**

Société Anonyme au capital de 2.160.000 euros

Siège social : 21 avenue de l'Europe - 13090 AIX EN PROVENCE

551 620 198 R.C.S. AIX EN PROVENCE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT et UN, le JEUDI 2 DÉCEMBRE à 13 HEURES 30 ; les membres du Conseil d'Administration de la société se sont réunis au siège social de la société sur convocation régulière du Président Directeur Général.

.../...

#### **I.- PRISE EN COMPTE DU DÉCÈS DE M. MICHEL ALBANESI, ADMINISTRATEUR, ET DÉCISION À PRENDRE QUANT À SON REMPLACEMENT**

Le Conseil d'Administration prend acte du décès de Monsieur Michel ALBANESI, survenu le 11 novembre 2021, et adresse à ses proches ses sincères condoléances.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer :

#### **- GROUPE PARTOUCHE SA**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 192.540.680 €

Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS

Immatriculée sous le numéro 588 801 464 R.C.S. PARIS

Dont le Représentant Permanent désigné est :

- Monsieur Fabrice PAIRE  
Né le 10 octobre 1969 à Montmorency (95)  
Domicilié : 34 Avenue de Saint-Ouen -75018 PARIS

en qualité d'Administrateur, à compter de ce jour et à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Michel ALBANESI.

Conformément à la Loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La société GROUPE PARTOUCHE SA exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2021, réunie au plus tard le 30 avril 2022.

La société GROUPE PARTOUCHE SA a, préalablement à la séance, déclaré qu'elle accepterait ces fonctions si elles venaient à lui être conférées et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions. Elle a également préalablement remercié le Conseil de la confiance qui lui serait ainsi témoignée.

#### **II.- POUVOIRS À DONNER EN VUE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES**

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la Loi et afférente à la décision ci-dessus adoptée.

.../...